

# Domaine Public

## DP

JAA  
1002 Lausanne

6 octobre 1994 – n° 1185  
Hebdomadaire romand  
Trente-et-unième année

## La loi sur l'assurance chômage responsabilise les partenaires sociaux

S'il est un domaine où employeurs et salariés doivent naturellement se retrouver, c'est celui de l'assurance-chômage: parce qu'ils cotisent paritairement, parce qu'ils sont non pas des actuels, mais des hommes et des femmes du terrain; parce qu'ils sont les uns et autres embarqués dans l'affrontement des risques de l'entreprise.

Nous avons instamment souhaité qu'ils prennent eux-mêmes en main la révision de la loi. Vœu partagé. Ils se sont rencontrés et ont abouti à un projet qui est plus qu'un compromis. C'est une véritable innovation dans le nouveau traitement du chômage.

La commission du Conseil national a accepté de modifier la loi sur la base de ce projet paritaire. Premier succès. Il est d'autant plus regrettable qu'elle ait introduit un corps étranger dans les propositions patronat-syndicat. Le délai de carence de cinq jours, imposé à tous les nouveaux chômeurs et qui représentera une considérable économie, est choquant. Le patronat n'y tenait pas, mais bien la droite politique. Blocher est monté à la tribune avec des propositions plus dures. Pascal Couchepin, corapporteur de la commission, revendiquait avec grandiloquence le droit du politique d'apprécier en dernier ressort l'intérêt général. Bien sûr. Mais où est le bien public quand on désavoue les partenaires sociaux pour céder à une pression extrémiste? On se vante de la désamorcer en n'y cédant que très partiellement; en fait on donne des gages.

Mais l'essentiel est que le financement de l'assurance soit assuré (cotisation à 3%) et que le délai cadre d'indemnisation de deux ans soit préservé. Il est subordonné à l'obligation pour le chômeur de suivre un programme de formation. Les cantons sont chargés de les mettre sur pied.

Tout dépendra donc de la qualité de cette formation complémentaire ou de cette première formation. On rappelle que 40% des chômeurs sont sans qualification professionnelle, au sens que l'Ofiamt donne à ce mot. La première

condition, qui a été clairement posée, est que le chômeur ne soit plus perçu abstraitement comme l'ayant droit à une indemnité, mais comme une personne dont les aptitudes ont été personnalisées. De la gestion d'une assurance, on passe au traitement individualisé de la préparation à un emploi. Cette première condition verra la création de centres régionaux de placement. Elle est coûteuse (160 millions), mais réalisable. Le canton de Vaud les a déjà mis sur pied.

Le plus difficile demeure la garantie de la qualité des cours de formation. Ceux qui ont pratiqué l'enseignement à des adultes (je suis de ceux-là) sont d'accord pour dire qu'il est exceptionnellement gratifiant, à la condition essentielle que l'«élève» soit motivé.

Ici s'ouvre un défi pour les partenaires sociaux. Ils doivent conjuguer leurs efforts pour créer, comme le veut la loi, des places d'apprentissage temporaires.

Or, sans mauvaise volonté, les entreprises sont souvent réticentes, par peur d'être distraites de l'essentiel. Cette réserve se résume en une phrase: «Si je dois passer un quart d'heure à lui expliquer ce que je fais en cinq minutes, j'ai meilleur temps de le faire moi-même». C'est ici que devrait jouer l'esprit de solidarité, organisé paritairement. L'apprentissage temporaire ne coûtera rien aux entreprises, si ce n'est une petite modification dans l'organisation. Pour le personnel, c'est initialement plutôt une surcharge, qui, si l'apprentissage est réussi, peut être compensé en gain de temps (éventuellement de temps libre) grâce au travail du «remplaçant».

Au-delà du cadre de la loi intervient l'invention de la solidarité et la mise à l'épreuve du partenariat. A réussir absolument. La nouvelle loi ne créera pas de nouveaux postes de travail. Au terme de l'application de la loi, les chômeurs en fin de droit tomberont à l'assistance cantonale. L'obligation de réussir la réinsertion est d'autant plus impérative. AG

# Toujours plus de chômeurs de longue durée

*Une étude met l'accent sur les chômeurs qui n'ont pas retrouvé rapidement un travail et rappelle les positions de Caritas en matière de révision de la loi sur l'assurance chômage.*

(vb) Le chômage de longue durée augmente. Il faut entendre là celles et ceux qui au bout d'un an sont toujours demandeurs d'emploi.

Les plus touchés proportionnellement sont les plus de cinquante ans, mais aussi les travailleurs étrangers. Le chômage des femmes est sous-évalué. Une partie des chômeuses en effet disparaît des tableaux statistiques pour «rentrer à la maison».

Le chiffre des travailleurs étrangers sous-estime aussi la réalité. En effet, les saisonniers sans travail doivent quitter la Suisse. Quant aux titulaires de permis de séjour, ils risquent, à plus long terme, le non renouvellement de leur titre.

Parmi les cantons, celui qui comptabilise le plus grand nombre

de chômeurs de longue durée est Soleure (35% du total des chômeurs du canton). Il est suivi de Fribourg, Lucerne, Jura, Berne, Vaud.

L'étude de Caritas met en avant le paradoxe suivant: la reprise économique n'absorbera que très peu le chômage de longue durée. Les entreprises, en misant sur les techniques de pointe et sur les investissements, rendent obsolètes, inutiles, des qualifications. Le chômage est bel et bien structurel. Les chômeurs, eux, voient leurs chances de trouver un emploi diminuer au fur et à mesure que le temps passe. Ainsi s'accélère un processus d'exclusion, professionnel d'abord, puis social.

L'étude citée note en outre que l'on attend des chômeurs de longue durée une volonté de travail supérieure à la moyenne, une disposition affirmée à changer d'activité, à améliorer leur profil professionnel et à accepter un travail moins bien payé.

Il est constaté que le salaire d'une personne se trouvant deux fois au chômage en cinq ans peut diminuer de moitié. Bref, d'exclu, on attend du chômeur qu'il se mue en

surhomme, tout en le suspectant d'être de près ou de loin responsable de sa situation. Cette méconnaissance du stress, ajouté à la perte de confiance en soi que subit le chômeur, a conduit les collectivités à ne privilégier que l'aspect financier du problème.

Face à ces constats, Caritas, consulté comme tous les partenaires sociaux lors de la procédure de révision partielle de la LACI (Loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire), avance une série de propositions qui vont d'un véritable encadrement psychosocial du chômeur à une prolongation jusqu'à 500 jours de la durée d'indemnisation, en passant par une réglementation fédérale supplantant les différences de traitement d'un canton à l'autre (le canton prend le relais lorsque le droit aux prestations de l'assurance chômage est épuisé). Ainsi, à Glaris, le délai-cadre permettant de toucher des indemnités est de 60 jours, ailleurs il est de 90, 120, 150 jours, voire davantage. Quant au montant maximal de l'indemnité (en % de l'indemnité versée par l'assurance chômage), il va de 50% (Valais) à 100% (Bâle-Campagne).

L'œuvre d'entraide a également pris une position claire contre le délai de carence de 5 jours et souligne le risque accru d'endettement qu'encourent certains chômeurs. Elle note surtout que cette mesure ne ferait que déplacer les coûts supportés par l'Etat sur les cantons et les communes, par le biais de l'aide sociale notamment. ■

Proportion de chômeurs de longue durée pour chaque catégorie, de juin 1993 à mars 1994

|                  | juin<br>1993 | sept.<br>1993 | déc.<br>1993 | mars<br>1994 |
|------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| femmes           | 16,9         | 20,2          | 22,6         | 26,7         |
| hommes           | 16,8         | 20,2          | 22,5         | 26,6         |
| Suisses          | 15,3         | 18,6          | 20,9         | 25,1         |
| étrangers        | 19,3         | 22,7          | 25,1         | 28,9         |
| 15-24 ans        | 7,9          | 10,7          | 12,4         | 14,0         |
| 25-49 ans        | 16,9         | 20,7          | 23,3         | 26,9         |
| 50 ans et plus   | 25,8         | 30,0          | 32,7         | 37,4         |
| cadre            | 17,0         | 20,4          | 22,6         | 26,2         |
| pers. spécialisé | 15,2         | 19,3          | 22,0         | 26,2         |
| auxiliaires      | 19,0         | 22,8          | 25,6         | 29,8         |
| apprentis        | 6,0          | 10,6          | 11,1         | 12,9         |
| étudiants        | 5,2          | 6,6           | 6,7          | 7,4          |

(Source: OFIAMT)

## RÉFÉRENCE

Chômage de longue durée, Caritas Suisse, Lucerne, 1994

## Médias

Le canton de Schwyz aura bientôt un quotidien. Le trihebdomadaire *Bote de Urschweiz* (15 555 exemplaires) paraîtra quotidiennement à partir du 3 novembre. Jusqu'ici, le seul quotidien portant un nom schwyzois était une édition locale du *Luzerner Zeitung*: la concurrence sera âpre.

Début d'un article du *Tageszeitung* allemand sur le marché européen de la télévision: «Dans le fond, l'Europe est une colonie médiatique: 25% du marché de la télévision et 60% des meilleurs temps de vision sont occupés par des entreprises de médias nord américaines».

# Expérimenter encore et toujours

*(jd) La reprise économique risque bien de reléguer la revendication d'une meilleure répartition du travail au rayon des utopies. Ce serait une grave erreur car il paraît évident que le chômage persistera malgré l'amélioration prévisible de la situation de l'emploi. A titre de contribution au débat, les thèses du professeur Eberhardt Ulich, directeur de l'Institut de psychologie du travail à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, et les grandes lignes de l'expérience danoise en la matière.*

## REPÈRES

Le professeur Ulich défendra ses thèses lors d'un séminaire organisé à Zurich le 25 novembre prochain. S'y exprimeront des spécialistes du terrain et des chercheurs confrontés à des représentants de l'économie et de l'administration.

Parmi les thèmes abordés: possibilités et limites des nouveaux modèles de travail; préférences des salariés; expériences de responsables d'entreprises; rapport entre productivité et durée du travail.

Information: Management Zentrum, Saint-Gall.  
Tél. 071/20 85 75.  
Fax 071/22 18 79.

Sur ce thème, *Domaine Public* a publié un numéro spécial *Les temps du travail — chômage et congé en cours d'emploi*, disponible au prix de 5 francs.

Pour le professeur Ulich, il est vain d'attendre de la reprise économique une solution au problème du chômage. Les entreprises ont profité de la récession pour améliorer leur productivité par des mesures de rationalisation et peuvent donc répondre maintenant à une demande accrue sans augmenter leurs effectifs de manière significative.

Malheureusement, les responsables politiques et économiques continuent de croire aux vieilles recettes — stimulation de la demande, croissance — et feignent d'ignorer la nécessaire réorientation de l'organisation du travail. Par exemple, ils considèrent encore l'introduction de la semaine de quatre jours chez Volkswagen comme un aveu d'échec de la direction et négligent de prendre connaissance des expériences positives déjà réalisées, comme celle des transports publics de Copenhague.

Les entreprises licencient plutôt que d'imaginer des solutions qui leur permettraient de conserver leur main-d'oeuvre. Et l'assurance finance plus facilement le chômage qu'elle ne soutient des projets susceptibles de l'éviter. Bref, les visions d'avenir font cruellement défaut.

## L'inertie des décideurs

Pourtant, les avertissements n'ont pas manqué. Il y a quarante ans déjà que des analystes ont prévu la réduction drastique de la part de l'homme dans le processus de production. Voilà plus de vingt-cinq ans, la philosophe Hannah Arendt formulait ses «*perspectives sur une société à court de travail*». Ni les avertissements du Club de Rome, ni ceux de Wassily Leontief, prix Nobel d'économie, n'ont eu d'impact sur les décideurs.

Quand on sait la signification du travail pour l'être humain, ni le niveau actuel du chômage, ni la persistance d'un socle de chômeurs, que d'aucuns qualifient de naturel ou d'incompressible, ne sont acceptables. A cet égard, Eberhardt Ulich rappelle que des spécialistes de l'économie et du travail ont développé il y a plus de dix ans déjà des modèles susceptibles de donner du travail à tous ceux qui en désirent. Au centre de ces modèles: une réduction de la durée du travail à moins de 30 heures par semaine, la réappropriation des activités socialement indispensables par la société et la création d'un

service civil, l'élaboration d'un contrat entre générations qui favorise simultanément l'entrée progressive des jeunes dans la vie active et le retrait par étapes des plus âgés.

## Le modèle danois

Les transports publics de Copenhague projetaient de licencier 300 chauffeurs. Ces emplois ont pu être maintenus grâce à une réduction de salaire de 100 francs par mois, compensée par une semaine supplémentaire de congé tous les deux mois.

Depuis le début de l'année, le Danemark met l'accent sur le partage du travail par rotation des salariés, et cela sans recours accru aux deniers publics.

Salariés et indépendants peuvent bénéficier d'un congé de formation d'un an au maximum avec un salaire de 80%. L'employeur n'a pas l'obligation de repourvoir temporairement le poste libéré, mais s'il le fait en engageant un chômeur, il bénéficie d'une aide publique. Le congé est agréé par l'Office du travail, pour autant qu'il y ait accord de l'employeur et de l'employé.

Tout conjoint ayant charge d'un enfant âgé de moins de neuf ans a droit à un congé parental de 6 mois; il peut prolonger ce congé jusqu'à une année avec l'accord de son employeur et touche 80% de son salaire.

Enfin, les salariés âgés de plus de 25 ans et justifiant d'une activité professionnelle à plein temps (trois ans au cours des cinq dernières années) peuvent bénéficier d'un congé sabbatique, en accord avec l'employeur. Ce dernier a l'obligation de repourvoir le poste. ■

## N° spécial 1183

Le numéro spécial *Passions* (51 pages) est disponible à la rédaction de *Domaine Public*. Il comprend des contributions de Jean-Claude Favez, François Gross, Charles-F. Pochon, Ruth Dreifuss, Beat Kappeler, Serge Maret, Jean-François Aubert, Monique Jacot, Jean-Luc Seylaz, Marx Lévy, Yvette Jaggi, Franz Blankart, Wolf Linder.

Disponible au prix de 12 francs, plus frais de port. Tél. 021/ 312 69 10; télécopie 021/312 80 40.

# Des relations difficiles entre le peuple et ses élus

*(jd) L'angle de vision et la distance modifient la perception. C'est une évidence non seulement lorsqu'on observe un objet mais aussi lorsqu'il s'agit de comprendre et de juger une institution. Dans un récent ouvrage, une équipe de politologues a examiné à la loupe les votations populaires en Suisse entre 1970 et 1987 avec une approche originale.*

## RÉFÉRENCE

*Elites politiques et peuple en Suisse. Analyse des votations fédérales: 1970-1987.* Ed. Réalités sociales, Lausanne, 1994. Sous la direction de Yannis Papadopoulos

La démarche qu'ont choisie les auteurs de l'étude est d'analyser les coalitions de partis et d'organisations telles qu'elles résultent de leurs mots d'ordre, ainsi que leur impact sur le résultat du vote populaire. La moisson est riche, les résultats confirment parfois les impressions de l'observateur attentif de la vie politique, mais ils bousculent aussi quelques idées reçues.

Ainsi apparaît très clairement la position ambiguë des socialistes, parti de gouvernement, dont la position est identique à celle de ses partenaires bourgeois dans plus de la moitié des cas, mais en moyenne plus à l'unisson de l'extrême-gauche, des Verts et même de l'Alliance des indépendants. Autre confirmation, l'érosion du consensus global entre les partis et un léger effritement du camp bourgeois.

Les partis suisses font preuve d'une cohésion interne plus importante qu'on ne le croit habituellement. Les prises de position dissidentes des sections cantonales restent rares et de faible ampleur. Néanmoins certains thèmes sont plus que d'autres sujets à conflits internes: ainsi de l'écologie à gauche, des problèmes sociaux chez les démocrates-chrétiens et des questions institutionnelles (droits populaires, droit pénal et civil, statut des étrangers) chez les démocrates du centre, dont plusieurs sections cantonales rejettent le modernisme de la direction.

Même si les partis bourgeois recueillent le soutien d'une majorité absolue d'électeurs, ils sont loin de faire passer sans difficulté leurs projets en votation populaire. Alors que la victoire leur est pratiquement assurée lorsqu'ils s'opposent à une décision. Leur capacité de veto est donc plus importante que leur force de persuasion lorsqu'il s'agit de promouvoir des innovations. A l'inverse, la coalition des petits partis représente un potentiel d'opposition nettement plus développé que ne le laisserait supposer leur représentation électorale: ils se font les porte-parole des oubliés du compromis entre les «grands».

Les éléments de démocratie directe introduisent de l'imprévisible dans le processus de décision. Et cela malgré les efforts déployés par les élites pour discipliner la démocratie directe, notamment en cultivant le compromis et en associant le plus grand nom-

bre possible d'acteurs aux décisions. S'ils renforcent la légitimité des décisions, les droits populaires peuvent contribuer à mettre en péril l'efficacité du système politique, sa capacité d'adaptation aux nouvelles données de l'environnement économique et social, au niveau interne comme sur le plan international. Le fonctionnement des droits populaires conduit-il à un blocage tel qu'il mettrait en danger la cohésion du pays, son existence même? Certains en sont persuadés (DP n° 1182). Les résultats de cette étude ne permettent pas de l'affirmer. Il est difficile de juger si la fréquence actuelle des échecs en votation populaire ne reflète qu'une situation conjoncturelle ou une tendance qui ira en s'amplifiant.

Quelle que soit la réponse à cette question, une réflexion sur la nature de la participation démocratique et sur les formes qu'elle pourrait prendre aujourd'hui reste indispensable. ■

## Epargne des sociétés

*(ag)* En 1993, selon la comptabilité nationale, la rémunération des salariés n'a progressé que de 1%, se situant à 212 milliards, aux prix courants. L'inflation a été de 3%. En francs constants, il y a donc eu régression, pour la deuxième année consécutive. Si l'on se réfère à l'ensemble des revenus, la part des salariés a légèrement reculé, puisque le revenu national progresse de 1,2%.

En revanche, l'épargne des sociétés, constituée par leurs provisions et non pas simplement par leurs amortissements, a de nouveau augmenté, après un recul marqué en 1992. Elle atteint 19,8 milliards. Le résultat des banques et de la chimie a joué un rôle déterminant; toutes les branches de l'économie, même en reprise, n'ont pas été à si bonne enseigne.

Les salariés ont contribué de deux manières: par les suppressions d'emploi qui ont été fortes, par le freinage des salaires. Globalement, ces mesures ont permis la reconstitution des réserves des entreprises. L'augmentation forte des provisions des sociétés devrait marquer la limite des efforts exigés. ■

## Motion pour un tabou

### UN TÉMOIGNAGE

*Journal d'Alzheimer*, Suzy Cornaz. Ed. Labor et Fides, 1994.

Ce livre apporte un témoignage poignant au débat sur l'euthanasie. Son auteur, députée au Grand Conseil vaudois, y raconte l'agonie de sa soeur, touchée par la maladie d'Alzheimer.

(vb) Un groupe de travail du mouvement «à propos», qui compte 150 sympathisants, formé de médecins et de personnes de diverses opinions politiques, religieuses et philosophiques, réfléchit depuis quatre ans à la question de l'euthanasie.

Déjà instigateur d'une interpellation présentée par le libéral Jacques-Simon Eggly, il est aujourd'hui à l'origine d'une proposition d'adjonction à l'art. 115 du code pénal, soutenue par vingt-neuf parlementaires socialistes, radicaux et écologistes. Une motion parlementaire a en effet été déposée le 28 septembre par le conseiller national socialiste Victor Ruffy.

Les défenseurs de l'assouplissement de l'art. 115 concernant les personnes atteintes d'une maladie incurable espèrent que le Conseil fédéral, qui avait donné une réponse négative à l'interpellation Eggly, en s'abritant derrière les directives de l'Académie suisse de science médicale (n'accepter que l'euthanasie passive, soit refuser l'acharnement thérapeutique, mais ne pas hâter une fin, si douloureuse soit-elle), dépassera ses positions antérieures et entrera en matière. On peut s'attendre alors à un débat difficile, en raison du fédéralisme helvétique, comme le débat sur l'interruption de grossesse l'a

révélé: certains cantons où l'influence catholique a son poids ne donnant pas la même interprétation du respect de la vie et de la personne. Il ne sera plus possible d'esquiver politiquement cette question essentielle. Le texte sur «l'interruption non punissable de la vie» donne la mesure de l'enjeu.

Proposition d'adjonction d'un article 115 bis au Code pénal suisse:

«Il n'y a pas meurtre au sens de l'art. 114, ni assistance au suicide au sens de l'art. 115, lorsque sont cumulativement remplies les conditions suivantes:

1. La mort a été donnée à une personne sur la demande sérieuse et instante de celle-ci.

2. La personne défunte était atteinte d'une maladie incurable ayant pris un tour irréversible, avec un pronostic fatal lui occasionnant une souffrance physique ou psychique intolérable.

3. Deux médecins diplômés et indépendants tant l'un envers l'autre qu'à l'égard du patient ont tous deux préalablement certifié que les conditions fixées au chiffre 2 sont remplies.

4. L'autorité médicale compétente s'est assurée que le patient a été convenablement renseigné, qu'il est capable de discernement et qu'il a réitéré sa demande.

5. L'assistance au décès doit être pratiquée par un médecin titulaire du diplôme fédéral que le demandeur aura choisi lui-même parmi ses médecins». ■

### REPÈRES

Le 28 septembre, le Syndicat du livre et du papier et l'Union suisse des lithographes ont appelé à un débrayage entre midi et 15 heures. Ils entendaient protester contre les prétentions de l'Association suisse des arts graphiques (ASAG), qui souhaite diminuer à 3300 francs les salaires minimum (4400 francs aujourd'hui après cinq ans de métier). L'ASAG désire aussi introduire l'horaire souple, entre 32 et 45 heures par semaine en fonction du travail, mais ne souhaite pas voir le temps de travail diminué.

Il n'y a plus de convention collective entre les partenaires sociaux depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

### TYPOGRAPHES-JOURNALISTES

## Du combat à la résignation

(pi) Dans ce qu'il faut bien appeler une chaîne de production, les attitudes varient fortement selon que l'on se trouve à l'étage de la production intellectuelle ou à celui du travail manuel. On sait que les journalistes ont accepté des baisses des salaires minimum inscrits dans leur convention collective pouvant aller jusqu'à plus de 1000 francs par mois après 15 ans de métier (DP n° 1180). Autre réaction à l'atelier où les typos, confrontés à la même menace, ont suivi un débrayage de trois heures la semaine dernière. On constate pourtant beaucoup de similitudes dans la situation des deux professions, à commencer par le produit pour lequel ils travaillent. Les journalistes avaient enregistré l'année dernière l'échec des négociations visant à renouveler leur convention collective; cet épisode a eu lieu à fin août pour les typos. Et dans les deux cas, les patrons souhaitaient entre autres obtenir une baisse du salaire et refusaient d'entrer en matière sur pratiquement toutes les demandes de leurs employés. Mais tout sépare journalistes et typos dans la manière de réagir. Les premiers ne se sont jamais mobilisés pour se défendre et ont fini par se résoudre à accepter une partie de la diminution de salaire. Les se-

conds, fidèles à leur réputation, lancent un premier avertissement sous forme de grève, usant rapidement de la liberté retrouvée, plus aucune convention collective n'étant là pour leur imposer la paix du travail. Il est vrai que les différences qui séparent les deux professions se sont encore accentuées depuis que les gens de plume travaillent sur écran et qu'ils n'ont plus besoin de descendre au plomb pour travailler les pages avec les typos. Il y a d'ailleurs belle lurette que bureaux et imprimeries ne se trouvent plus dans le même bâtiment.

Les journalistes ont donc pu développer leur esprit individualiste en toute liberté; ils ont pris l'habitude de téléphoner à leur syndicat parce qu'ils avaient perdu leur abonnement général à prix réduit plutôt que pour y faire enregistrer une réclamation à l'encontre de leur patron. Résultat: une profession généralement universitaire parmi les moins bien payées et un syndicat qui en temps normal négocie des avantages pour ses membres autant avec les compagnies aériennes et les CFF qu'avec les éditeurs.

On verra bientôt si la lutte à la manière des typos est plus efficace que la résignation des journalistes. ■

# Comment l'égalité progresse

*Près des deux tiers des 215 interventions égalitaires recensées entre 1981 et 1993 au Parlement du canton de Berne ont été déposées par des femmes. Les élues font preuve, dans l'ensemble, d'une activité politique plus dense que leurs collègues masculins.*

**SYLVIANE KLEIN**

Rédactrice en chef de  
*Femmes suisses*

Très actives politiquement, quel que soit le parti auquel elles appartiennent, les élues sont particulièrement sensibles à la promotion de la femme. Un rapport détaillé, réalisé sur mandat du Bureau cantonal de l'égalité du canton de Berne, analyse, dans le cadre du Grand Conseil bernois, les interventions parlementaires déposées entre 1981 — date de l'inscription de l'article sur l'égalité dans la Constitution — et 1993.

L'étude porte sur les postulats et les motions touchant de près ou de loin la condition féminine. Son auteure s'est également penchée sur les interventions pouvant avoir des répercussions indirectes sur le statut des femmes comme des hommes.

215 interventions, soit 5% du total, peuvent être qualifiées de féministes ou égalitaires. Près des deux tiers d'entre elles ont été déposées par une députée. Dès le milieu des années 80, on constate une nette augmentation de ces interventions, plus frappante depuis le premier semestre de 1993 où 12% de l'ensemble des postulats et motions déposés concernent la promotion des femmes et l'égalité des sexes.

Les thèmes se portent en premier lieu sur l'amélioration du statut professionnel de la femme, sa sécurité sociale et le respect de son intégrité corporelle et sexuelle. Ainsi, les interventions qui abordent les violences sexuelles dont sont victimes les femmes sont nombreuses.

## L'influence des députées

La plupart des interventions qui ont abouti ont été présentées sous forme de postulat. Quoique plus contraignantes pourtant, les demandes sous forme de motion sont plus nombreuses. Mais les députés n'aiment guère les contraintes et les postulats ont plus de chance d'aboutir.

Le taux de réussite de ces demandes reflète d'ailleurs bien les rapports de force au sein du législatif. 75% des thèmes pris en considération émanent des partis bourgeois et confessionnels.

L'arrivée des femmes au parlement bernois a certainement contribué à sensibiliser leurs collègues masculins. Entre la législature 1982-1986 et celle de 1986-1990, le taux de réussite des interventions à thème féminin est passé de 46,9% à 63,3%. Force est de reconnaître que les députées ont parfois du mal à faire passer un message féministe dans les rangs d'un législatif. Il faut dire que ces femmes sont surtout issues de partis qui ne peuvent pas compter sur

la majorité du Grand Conseil.

Les partis ont tout à gagner à proposer des femmes sur leurs listes. En proportion des sièges qu'elles occupent, les députées bernoises ont fait preuve d'un investissement plus important que leurs collègues, relève l'analyse du Bureau de l'égalité. Certes, si l'on prend l'ensemble des interventions parlementaires, 15% seulement émanent de femmes. Mais ces dernières ne représentent qu'une faible proportion de la députation (de 1978 à 1993, elles ont représenté entre 8,6% à 17,5% de l'effectif du parlement bernois).

## Décisions non contraignantes

L'évaluation des résultats concrets des interventions parlementaires est une question d'appréciation. De manière générale, il faut reconnaître que l'autorité chargée de concrétiser ces demandes a une tendance manifeste à les réduire à des lettres d'information ou des promesses de recommandation.

Exemple: sur la question du partage des postes dans l'enseignement, il n'y a pas eu d'acte concret après l'intervention parlementaire, mais une simple lettre adressée aux inspecteurs scolaires, disant que les autorités y étaient favorables. Donc rien de très contraignant. «On peut affirmer que l'exécutif bernois n'a quasiment jamais développé de propositions allant plus loin que les revendications formulées dans l'intervention», souligne le Bureau de l'égalité.

## Scepticisme patronal

L'une des conclusions du rapport concerne l'impact même des prises de position du Bureau cantonal bernois de l'égalité. S'il a parfois de la peine à s'imposer — en particulier lorsqu'il se démarque de l'attitude des autres services administratifs — il est indéniable qu'il a favorisé au sein du gouvernement et de l'administration le dialogue et l'échange d'arguments pertinents concernant la promotion des femmes et l'égalité des sexes.

De manière générale, l'analyse souligne le travail d'information et de sensibilisation du Bureau de l'égalité bernois, mis en place en septembre 1990.

N'en déplaise au Centre patronal vaudois qui, dans son bulletin d'été, ne voit dans un bureau de l'égalité que «brassage d'air, faux-problèmes, tarte à la crème et activisme féministe luxueux», le travail de fond, minutieux et persévérant, des bureaux de l'égalité, porte ses fruits, plus rapidement que l'évolution «naturelle» des mentalités. ■

## RÉFÉRENCE

*L'intervention parlementaire au service de l'égalité*, Christa Schönbächler Hauser. Ed. Bureau cantonal bernois de l'égalité, septembre 1994.

Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme, Postgasse 68, 3000 Berne 8.  
Tél. 031/633 75 77.  
Prix: 7 francs.

DROGUE

# Letten, exclusion et crise des villes

*Le Letten, «scène» ouverte de la drogue à Zurich, est la première manifestation importante en Suisse de ce qu'il est convenu d'appeler la crise des villes. La question des villes fait ainsi irruption sur la scène politique par le biais d'un problème lié à la santé et à la sécurité publiques. Et ce, dans une période qui conjugue deux déficits, d'ordre politique et culturel.*

DANIEL MARCO

professeur à l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève

Il existe un déficit ancien. Il n'y a pas dans ce pays de culture de la ville, contrairement aux autres pays d'Europe où, depuis la révolution industrielle, les grandes villes dialoguent avec des Etats-nations plus ou moins centralisés, voire se confrontent à eux, parfois même s'imposent à eux; Paris c'est la France ! Les villes suisses, de par la Constitution de 1848, sont assujetties aux cantons qui les briment et les étouffent; Zurich ce n'est pas la Suisse ! En effet, cette Constitution, tout en consacrant le triomphe de la démocratie, met un terme à la séculaire suprématie des villes sur les campagnes et marque le début de l'avènement et de la domination politique des campagnes. Un mouvement qui se perpétue sous diverses formes jusqu'à aujourd'hui. Déjà en 1916, William Rappard<sup>1</sup> observe: «C'est un fait incontestable, la Suisse est aujourd'hui plus que jamais depuis la fin de l'Ancien régime gouvernée par ses paysans».

L'autre déficit, récent, vient de la montée en puissance dans les années 1980 d'un courant écologique helvétique, plus vert qu'alternatif, qui a tendance à démoniser la ville, reprenant ainsi les vieilles lunes des bourgeois du 19<sup>e</sup> siècle militant «pour un retour à la terre» face aux tourments de la ville industrielle.

Comme le remarque Claude Raffestin<sup>2</sup>, la crise des villes commence en Suisse dans les centres urbains plutôt que, comme en France par exemple, dans les périphéries urbaines. Les habitants du grand ensemble des Avanchets à Genève/Vernier semblent confirmer cette observation: ils viennent de fêter dans la joie, selon la presse, les vingt-cinq ans de leur cité.

En l'état, il n'y aura sans doute pas de solutions cantonales, donc fédéralistes, aux problèmes de la santé et de la sécurité publiques que désigne avec force la scène ouverte du Letten. A chaque fois que les autorités communales de la ville de Zurich proposent quelque chose, elles se font contrer par le canton. Une subordination publiquement dénoncée par Ursula Koch<sup>3</sup>: «Dans notre canton, nous ne valons pas plus qu'une petite commune» déclare-t-elle. Zurich ne peut en effet décider seule du traitement des drogués du Letten, leur distribuer de l'héroïne par exemple, même si la ville regroupe plus d'habitants que plusieurs petits cantons.

Les solutions aux problèmes de la drogue, ceux des consommateurs, des dealers, des trafiquants et des citoyens concernent tout le pays, dans une relation directe entre les villes et le Conseil fédéral: les villes pour réaliser les expé-

riences sur le terrain et le Conseil fédéral pour assurer leur systématisation. L'exécutif de la ville de Zurich l'a bien pressenti en demandant au Conseil fédéral d'être présent à chaque rencontre importante portant sur ce problème.

Mais la santé et la sécurité ne sont pas les seuls maux des villes. L'exclusion sociale qui s'y développe en est la conséquence. Son émergence au niveau national est pour demain.

Il faut veiller à ce que les mesures proposées pour lutter contre l'exclusion ne servent pas à l'institutionnaliser. Ainsi, la proposition française de lieux-bouées implantés dans les villes, véritables balises urbaines pour les sans domicile fixe, qui a fait l'objet d'un concours international d'architecture patronné par Butagaz ! Il faut que ces mesures soient de véritables outils mis à la disposition des exclus, de ceux qui sont menacés de l'être et de leurs alliés, afin d'agir ensemble pour contrer la mise à l'écart d'une partie de la population.

En ce sens, il existe des propositions. A la deuxième biennale d'art contemporain de Lyon, en automne 1993, deux artistes ont présenté deux oeuvres. Un «bâton d'étranger» qui ressemble au bâton de berger biblique et équipé d'un mini-moniteur vidéo et d'un petit haut-parleur permettant à son possesseur de se légitimer et de se présenter publiquement, et surtout le projet d'un véhicule pour les sans-abri de New-York.

Il s'agit d'un grand caddie de conception très évoluée, dont il existe plusieurs variantes, qui sert à la fois de refuge, de transport des rares objets personnels, de stockage des bouteilles vides, d'autres choses négociables, sorties des poubelles... et même de lavabo. Comme le relèvent Krzysztof Wodiczko et David Lurie<sup>4</sup> en le comparant aux fourgonnettes des vendeurs de nourriture qui sont légion à New-York: «Ce véhicule supporte la comparaison avec une arme. Selon nous, les tribulations des fourgonnettes à travers New-York sont un acte de résistance contre une communauté urbaine qui court à sa perte et qui exclut des milliers de gens des plus élémentaires moyens d'existence».

Il ne s'agit pas d'importer en Suisse ces propositions new-yorkaises. Mais de réfléchir à ces «provocations» d'artistes, car ceux-ci ont souvent raison avant les autres. Proposer des mesures contre l'exclusion et son institutionnalisation revient à mettre en avant autant de pratiques critiques de notre société duale. ■

## RÉFÉRENCE

1) *Villes et campagnes suisses. Leur évolution politique et économique depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours*. A. Eggimann, Genève 1916.

2) lors d'un entretien sur une recherche FNRS. *La ville. Villes de crise ou crises des villes*.

3) in *Le Nouveau Quotidien* 6.5.1993.

4) in *Et tous, ils changent le monde*. Catalogue de la deuxième biennale d'art contemporain, Lyon 1993.

# Choses vues

*Files séparées de blancs et de noirs, villes noires non répertoriées sur les cartes, psychose nocturne: l'apartheid éliminé est encore dans les têtes. Impressions.*

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédactrice:  
Valérie Bory (vb)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
André Gavillet (ag)  
Jacques Guyaz (jg)  
Pierre Imhof (pi)  
Charles-F. Pochon (cfp)  
Forum: Daniel Marco,  
Sylviane Klein  
Composition et maquette:  
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano,  
Henri Galland  
Administrateur-délégué:  
Luc Thévenoz  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens  
Abonnement annuel:  
80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone:  
021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
CCP: 10-15527-9

(jg) Stellenbosch, seconde ville fondée dans le pays, au 17<sup>e</sup> siècle, quelques années après le Cap. Le concept d'apartheid a été élaboré ici dans l'université afrikaner. Et pourtant, dans les rues de cette petite ville coloniale, les noirs sont moins nombreux qu'à Lausanne ou Genève.

Nous y roulons en voiture, signalisation approximative, hésitations à un carrefour. Après deux ou trois kilomètres, soudain sans avertissement, on débouche dans une ville mentionnée sur aucune carte, annoncée par aucun panneau indicateur. Tous les piétons sont noirs. Ça n'est pas un bidonville, les maisons sont pimpantes, avec un côté très classe moyenne, ce n'est que le pendant africain de Stellenbosch la blanche. Et il en va ainsi dans tout le pays, avec des quartiers noirs ni cartographiés, ni signalés, à plusieurs kilomètres des villes blanches.

Un supermarché dans une ville au nom de pomme, Graff Reinnet. Avant d'arriver à la caisse, surprise de constater qu'il n'y a que des blancs dans la queue d'à côté, alors que devant nous il n'y a que des noirs. L'apartheid a disparu dans les lois, mais il est toujours présent dans les têtes. Un peu plus loin, sur un passage étroit, un noir âgé s'appuyant sur une canne descend du trottoir pour nous laisser passer. Gêne extrême.

La nuit, depuis les fenêtres des hôtels, on aperçoit au loin quelques silhouettes fanto-

matiques. Un grand établissement de Johannesburg signale dans sa brochure d'accueil qu'il met à disposition de ses hôtes du personnel de sécurité pour les accompagner en cas de sortie nocturne.

Ce n'est pas l'Afrique noire colorée, bruyante et pittoresque des stéréotypes. Les vêtements sont sobres, les comportements réservés, la rue est silencieuse, l'église réformée est passée par là. Les communautés donnent le sentiment de se côtoyer sans se voir vraiment. Pas d'agressivité, mais de la prudence, de l'évitement réciproque. Les clochards blancs, il y en a, sont ostensiblement ignorés par les noirs. Dans les restaurants chics, les blancs feignent de ne pas remarquer la présence de quelques noirs élégants; surtout ne pas se retourner, regarder ailleurs, feindre le naturel.

Les publicités de la télévision rendent confiant le visiteur. Sur la chaîne qui diffuse en langue locale (xhosa ?, zoulou ?), il est question de potage instantané, de produits de nettoyage, de lessives et de voitures dans une ambiance papa, maman, deux enfants et mobilier genre Pfister. Vue à travers le prisme du petit écran, la majorité de la population aspire tout simplement à vivre confortablement comme vous et moi. Ce constat aussi subjectif que terre à terre laisse le visiteur optimiste quant à l'avenir de ce pays, un pays magnifique. ■

## VOTES «ATYPIQUES»

### Six oui pour Zurich

(cfp) Les résultats des nombreux votes cantonaux et communaux en Suisse alémanique sont intéressants. Ils témoignent de la vitalité d'un fédéralisme et d'une démocratie de proximité, que nous aurions intérêt à mieux connaître.

Le dernier dimanche de septembre, les électeurs du canton de Zurich ont approuvé, à des majorités confortables, les six projets cantonaux qui leur étaient soumis, ce qui n'allait pas de soi, si l'on cite : la cantonalisation de l'Opéra de la ville de Zurich, l'introduction de la taxe-poubelle dans tout le canton, la reconnaissance de l'égalité des étudiants étrangers en matière de bourses et la construction d'une prison provisoire contre laquelle une partie de la gauche et les Verts avaient lancé un référendum. La réponse positive fait la preuve que le civisme n'est pas mort. La cantonalisation de l'Opéra coûtera

cher et déchargera la ville de sa responsabilité. C'est une réponse pragmatique, ce n'est pas la première, à la nécessité de répartir différemment certaines charges assumées par les collectivités publiques. La taxe-poubelle existe déjà dans certaines villes. Une solution cantonale empêchera un tourisme malsain. Quant à la prison, c'est la preuve qu'entre les fondamentalistes politiques et le reste de la population, le divorce est réel. Citons encore les deux autres matières soumises au vote, positif des Zurichois, l'augmentation du quorum pour les initiatives individuelles et un projet d'entraide judiciaire.

En ville de Zurich, les électeurs ont approuvé une hausse des tarifs des parcomètres au centre de la ville et dans le quartier d'Oerlikon. L'opposition d'une partie de la droite n'a pas été écoutée, ce qui réduit les chances d'un recours à la démocratie des juges. Quand ferons-nous l'effort de mieux connaître directement les Zurichois ? Et de nous débarrasser ainsi de clichés à jeter aux orties. ■